

To bio or not to bio?

Allegato 3 – Agriculture bio

L'agriculture biologique est système d'agriculture qui s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable.

C'est un système de gestion de la production agricole qui n'utilise aucun engrais chimique, pesticide, produit industriel de synthèse ou Organisme Génétiquement Modifié.

L'agriculture bio utilise l'interdépendance des végétaux et des animaux pour être productive. Elle pratique le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures, respecte les cycles biologiques de l'environnement, vise la préservation des sols, de l'eau, de l'air et des ressources naturelles, ainsi que l'autonomie des agriculteurs.

Cultiver bio demande une bonne connaissance des processus agroécologiques, et nécessite plus de main d'œuvre que l'agriculture traditionnelle.

Les produits issus de l'agriculture biologique sont réputés pour leurs qualités nutritionnelles et gustatives. Les fruits et légumes bio ne contiennent aucun résidu de pesticide, et les animaux ne reçoivent aucun traitement pour accélérer leur croissance : ils sont parfaitement sain pour la santé.

En France, les produits issus de l'agriculture biologique sont labellisés par le ministère de l'agriculture à travers le label bio, reconnaissable pour le consommateur par le logo AB.

L'agriculture biologique a de nombreux avantages :

- elle contribue à la sécurité alimentaire,
- elle ne pollue pas l'eau et permet de diminuer les maladies hydriques
- elle protège la biodiversité
- elle diminue les impacts environnementaux de l'agriculture et sa contribution au réchauffement climatique
- elle incite au développement rural

En 2007, 30,6 millions d'hectares de terres agricoles mondiales étaient consacrées à l'agriculture biologique. L'Europe en cultive 20 %, l'Océanie 39 % et l'Amérique du Sud 19 %.

En France, 2 % de la surface agricole utile français est cultivée bio : elle arrive en 20ème position au niveau de l'Union Européenne pour le pourcentage de surface agricole biologique sur la surface agricole nationale.

(fonte: http://www.vedura.fr/economie/agriculture/agriculture-biologique)